#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2024-1202 /PRES promulguant la loi n°026-2024/ALT du 30 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale au profit de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY)

## LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la lettre n°2024-105/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 02 octobre 2024 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°026-2024/ALT du 30 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale au profit de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY);

## **DÉCRÈTE**

Article 1: Est promulguée la loi n°026-2024/ALT du 30 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale au profit de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY).

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 octobre 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

#### **BURKINA FASO**

#### IVE REPUBLIQUE

-=-=--UNITE-PROGRES-JUSTICE TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

# LOI N°026-2024/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD SIGNÉ LE 30 MAI 2024 A NAIROBI AU KENYA ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) RELATIF A UNE LIGNE DE FINANCEMENT D'OPERATIONS D'IMPORTATION AU BURKINA FASO, DE BIENS D'ORIGINE ARABE, AFRICAINE ET INTERNATIONALE AU PROFIT DE LA SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

# L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du 30 septembre 2024 et adopté la loi dont la teneur suit :

## Article 1:

Est autorisée la ratification de l'Accord signé le 30 mai 2024 à Nairobi au Kenya entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) relatif à une ligne de financement d'opérations d'importation au Burkina Faso, de biens d'origine arabe, africaine et internationale au profit de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY).

## Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 30 septembre 2024

Le Président

Dr-Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

Kiswendsida Evariste ZONGO